DEMATERIALISATION DES FACILITES DE CIRCULATION DES AYANTS DROITS

LE PROJET « MFC-D »

Lors du **CSE SA SNCF** de mars 2021, Madame **Pascale MEUNIER**, Directrice du département **Paie et Prestations Administratives** (PPA) d'Optim'Services a présenté dans le cadre d'une consultation, le projet de dématérialisation des facilités de circulation des ayants droits.

Paie et Prestations Administratives est un département d'Optim'Services au sein de la SA SNCF.
Constitué de plusieurs Centre de Services Partagés (CSP), Optim'Services assure des prestations dans différents domaines pour l'ensemble du groupe SNCF.
- Services médicaux
- Services sociaux
- Paie et Prestations Administratives
- Production comptable
- Prestations Excellence Opérationnelles

Cette présentation faisait suite à une première information préalable lors du CSE de novembre 2020 puis d'une seconde présentation en information lors du CSE de janvier 2021.

Ce projet présenté comme une « demande des utilisateurs », consiste à supprimer pour tous les ayants droits (retraités, conjoints, enfant, etc.) l'ensemble des Facilités de Circulation « papier » à savoir : carte de circulation avec photo, cases à compléter, fichets ascendant, parcours scolaire, etc., au profit de facilités de circulation digitalisées utilisables via un PC, une tablette ou via une application Smartphone.

Les impacts sont :

1/ Sur les emplois de production et d'encadrement avec la suppression de **70 postes au cadre d'organisation (CO) sur 105 postes** pour l'activité « **FC-FAMILLE** », soit près de **80 personnes** touchées compte tenu du travail à temps partiel ;

2/ Une forte augmentation du cout des systèmes d'information (SI) ;

3/ Enfin un impact sur la population concernée : nos séniors, qui ne sont pas tous familiarisés avec les outils digitaux et n'en sont pas tous équipés.

Historique des présentations du projet de dématérialisation des FC ayants droit en CSE

- Pré information : CSE SA SNCF du 18 novembre 2020.
- Information : dans le cadre de la procédure « information- consultation » du CSE SA SNCF le 13 janvier 2021. Vote d'une expertise.
- Consultation : CSE des 10 et 11 mars 2021. Présentation du rapport d'expertise du cabinet SECAFI.

Pour accéder au dossier CSE de consultation « dématérialisation des FC des ayants droit », **les adhérents CLIQUEZ ici...**

LA POSITION DE CFE-CGC FERROVIAIRE

CFE-CGC FERROVIAIRE a exprimé sa position dès la présentation en pré information le 18 novembre 2020 et demande la mise en place d'une concertation de projet permettant d'analyser certains points jugés insuffisamment développés ou imprécis.

CFE-CGC FERROVIAIRE pointe notamment :

- L'impact sur l'emploi et notamment les postes des agents de maitrise et des cadres ;
- L'imprécision sur les mesures d'accompagnement RH des salariés impactés par le projet ;
- L'absence de prise en compte d'autres projets ayant également un impact sur l'emploi (dématérialisation, automatisation de process, intégration documentaire, webisation de formulaires…) ;
- La non prise en compte de l'évolution de l'activité « Paie » devant accueillir des agents dont l'emploi est supprimé à l'activité Facilités de circulation ;
- La très forte augmentation du coût des systèmes d'information ;
- Le traitement de la « fracture numérique » créée, notamment pour certains retraités ne possédant pas d'ordinateur ou ayant des difficultés d'utilisation des systèmes informatiques ;
- Les hypothèses de Gestion Prévisionnelles des Effectifs et des Compétences (GPEC) retenus pour le projet, jugées irréalistes ;
- L'absence de dispositif de répartition de la charge et d'adéquation charge / ressources ;
- L'absence du bénéfice du départ volontaire au titre du **GRH 0281**.

Dès le début, des groupes de travail organisés dans le cadre de la consultation de projet **CFE-CGC FERROVIAIRE** a demandé à la Direction de Paie et Prestation Administrative de favoriser la mise en place d'un « volontariat numérique » pour les Facilités de Circulation ayants droits à l'instar du bulletin de salaire numérique.

CFE-CGC FERROVIAIRE proposera à la Direction de PPA la mise en place d'un « **Observatoire** » plutôt qu'une nouvelle **expertise** apportant peu en matière de suivi des projets et de possibilité d'intervention dans ce cas précis (même si l'expertise apporte généralement un certain nombre d'éléments facilitant la compréhension des impacts des projets et de propositions).

Pour accéder au rapport d'expertise SECAFI, **les adhérents CLIQUEZ ici…**

CFE-CGC FERROVIAIRE n'ayant reçu aucune réponse satisfaisante à ses demandes et propositions a donné un avis défavorable à ce projet lors du vote consultatif des 10 et 11 mars 2021 au CSE de la S.A. SNCF.

CFE-CGC FERROVIAIRE prendra contact avec l'encadrement des Agence Paie et Famille (APF) pour organiser une « veille projet » et se donner la possibilité d'agir sur le terrain avec et pour l'encadrement et rester à l'écoute des agents concernés.